



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 29 novembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 25
Absents :
Procuration : 4
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 29 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, Mme Dominique JACQUOT, M. Jacques LAMBLIN, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME, M. Gérard COINSMANN remplace M. Jacques DEWAELE, M. Jean-Marie GOGLIONE remplace M. ACREMENT, M. Maurice HERIAT remplace M. Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAVOIL remplace M. Michel MARCHAL, M. Guy SERVANT remplace M. Noël MARQUIS.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. Guy BIENTZ donne pouvoir à M. Jacques LAVOIL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Rose-Marie FALQUE donne pouvoir à M. Bernard Muller, M. François GENAY donne pouvoir à Monsieur Laurent GELLENONCOURT.

### Etai(ent) excusé(s) :

M. René ACREMENT remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Jacques DEWAELE remplacé par M. Gérard COINSMANN, M. Jonathan KURKIENCY remplacé par M. Maurice HERIAT, M. Michel MARCHAL remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Noël MARQUIS remplacé par M. Guy SERVANT.

### Etait absent :

**Voix consultative** : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude étaient excusés.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE

SOUS PREFECTURE  
DE LUNEVILLE

04 DEC. 2017

COURRIER ARRIVÉE

2017-043

Date de convocation  
24/11/2017

DATE D'AFFICHAGE  
..I..

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..I..

et publication du :

## FINANCE : BUDGET SUPPLEMENTAIRE TOURISME

Des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget tourisme pour 2017.

Le budget supplémentaire intègre les résultats de la section de Fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2016. Les résultats de clôture de la section de Fonctionnement s'élève à un excédent cumulé de 53 654.49 € et en section d'investissement à un excédent d'investissement de 15 173.19 €.

.../.../...

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES	MONTANT en €
Dépenses nouvelles	51 547,00

RECETTES	MONTANT en €
Atténuation des recettes	2 214,96
Résultat de Fonctionnement Reporté	53 654,49

**Section d'investissement :**

DEPENSES	MONTANT en €
Dépenses nouvelles	20 940,00

RECETTES	MONTANT en €
Recette nouvelles	8 610,00
Résultat de Fonctionnement Reporté	15 173,19

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,  
VU la délibération 2016-054 portant approbation du Budget Primitif du Budget tourisme pour l'exercice 2017,  
VU la délibération 2017-019 portant approbation du Compte Administratif du Budget tourisme pour l'exercice 2016,  
VU la délibération 2017-022 portant affectation des résultats 2016 du budget tourisme

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de pôle à l'unanimité :

**ADOpte le budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal détaillé comme suit :**

En section fonctionnement :	En section investissement :
- Dépenses : 263 099,82 €	- Dépenses : 36 957,45 €
- Recettes : 263 164,48 €	- Recettes : 37 176,62 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Lunéville  
Le Président,

